

UNITE HOSPITALISATION ENFANTS/ADOLESCENTS Règlement intérieur

Le service enfants et adolescents est un service de médecine physique et de réadaptation. Il est localisé au PM0 et est dirigé par **Le Docteur BERNARD**, chef de service et **Le Docteur SCHNEIDER** médecin adjoint.

La vie en collectivité suppose certes des **droits** (repos, calme, attention...), mais aussi des **devoirs** (règles communes, respect des autres patients et des différents professionnels). Ce service reçoit des enfants et adolescents, fatigables, tous perturbés dans leur rythme de vie et parfois vulnérables. Or, chacun a besoin de repos, de calme, d'attention et de points de repère. Cela présuppose de responsabiliser l'enfant/adolescent et d'informer les parents, afin que le règlement intérieur s'intègre dans le projet de soins de chaque patient.

A – Règles de vie

- o Tout enfant hospitalisé et sa famille se doivent de respecter le handicap de chacun.
- o Le repos de chacun doit être préservé : le calme est indispensable notamment aux heures de sieste et le soir après 21h30, chaque enfant reste dans sa chambre. La chambre est lieu d'intimité et de repos.
- o Les relations entre les enfants/adolescents et le personnel doivent être correctes et respectueuses, tant dans le langage que dans les faits et gestes.
- o Les consignes données par le personnel (orales et écrites) et particulièrement les horaires de soins, de rééducation, de visite et de scolarité, doivent être respectées.
- o Le matériel de l'Etablissement et celui d'autrui, sans oublier les fauteuils roulants, ne doivent subir aucune dégradation.
- o La dégradation des locaux et du matériel, de l'appareillage, des fauteuils roulants, pourra conduire à une mise en œuvre financière de la responsabilité des parents.
- o La possession et l'utilisation de tout support multimédia, son contenu et l'usage détourné qui pourrait en être fait reste sous l'entière responsabilité de l'utilisateur et des parents. En cas d'utilisation intempestive, le personnel confisquera l'objet et le remettra au médecin. à supprimer
- o Le CMCR des Massues met à la disposition des patients un réseau WIFI leur permettant de disposer d'un lien Internet depuis leur chambre. L'accès à cette prestation payante est activé et géré par la gestionnaire de la boutique de l'établissement durant les horaires d'ouverture de la boutique.
En cas de contournement des filtres mis en place, l'établissement décline toute responsabilité de l'utilisation faite du réseau mis à disposition. Il ne peut être tenu pour responsable du contenu visualisé ainsi que de la mise à disposition à d'autres personnes non autorisées.

- o Il est interdit :
 - De fumer dans l'enceinte de l'établissement.
 - De consommer des boissons alcoolisées ou substances illicites.
 - D'être en possession ou d'utiliser des objets dangereux.
 - D'utiliser l'image d'autrui
- o Il est conseillé:
 - D'utiliser de façon raisonnable et respectueuse les téléphones portables
 - D'utiliser de façon raisonnable et respectueuse les supports multi média après 22h. En cas de non-respect de cette consigne le dit matériel sera retiré pour la nuit.

En cas de non-respect de la discipline, les mesures suivantes sont appliquées, par ordre chronologique :

1^{ère} mesure : avertissement verbal fait par le personnel des équipes de soins, de rééducation ou d'animation ayant constaté les faits.

2^{ème} mesure : avertissement verbal par le cadre éducatif, le cadre de rééducation ou le cadre de santé.

3^{ème} mesure : avertissement verbal par le médecin de l'enfant/adolescent.

4^{ème} mesure : envoi d'une lettre d'explication aux parents, tuteurs ou représentants légaux, et double adressé au directeur de l'établissement.

5^{ème} mesure : renvoi de l'enfant/adolescent du CMCR des Massues.

- o La scolarité fait partie des soins, elle est obligatoire pour les enfants habituellement scolarisés. Il est important de respecter les horaires et toute absence non justifiée sera considérée comme un manquement au règlement intérieur.

B - Implication des parents

Les parents adhèrent au règlement. Ils en confirment ainsi le caractère essentiel et en expliquent le bien fondé à leur enfant.

En outre, il leur est demandé :

- o De bien vouloir effectuer les démarches administratives lors de l'entrée et de la sortie de l'enfant/adolescent, au bureau des entrées.
- o De fournir au médecin et aux infirmières tout renseignement concernant l'enfant (traitement médical, habituellement suivi, allergies, besoins habitudes difficultés, etc...), ceci pour faciliter une meilleure prise en charge et permettre une meilleure intégration de leur enfant.
- o D'accompagner les enfants lors des consultations médicales hors de l'établissement.
- o De donner les informations utiles pour la prise en charge scolaire de l'enfant.
- o De respecter les horaires de sortie ou de retour de week-end, et de signaler rapidement tout retard ou absence en téléphonant dans le service.

- o De préciser l'heure de retour des week-ends thérapeutiques le dimanche soir, pour la commande des repas.
- o De respecter et de faire respecter les horaires de visite qui sont fixés de 17 h à 20 h en semaine, et à partir de 10 h le week-end. Fermeture du portail à 20 h 30. Le médecin et le personnel soignant autoriseront ou non des plages supplémentaires en fonction des pathologies et des prises en charge.
- o D'éviter de fournir des vêtements et objets de valeur à leur enfant, la Direction n'étant pas responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation.
- o Les parents peuvent prendre un rendez-vous (autant que besoins) avec le médecin en charge de leur enfant, auprès de son secrétariat.
- o Si les enfants arrivent avec des supports multimédia (téléphone, ordinateur portable, Ipad, clef 4G...) la responsabilité du personnel n'est pas engagée en cas de vol, détérioration, usage détourné. En aucun cas l'utilisation doit nuire au respect et à l'intégrité des enfants.

C - Déroulement du séjour (à titre indicatif)

- o Les hospitalisations se font en chambre individuelle ou à 2 lits.
- o Le médecin ou l'interne examine chaque enfant/adolescent nouveau à son entrée dans sa chambre ou dans le bureau médical.
- o L'enfant est pris en charge totalement durant la journée thérapeutique et la nuit.

La journée se déroule selon un programme personnalisé adapté à l'âge et à la pathologie de chaque enfant/adolescent :

Pour indications :

A partir de 7h00 Lever – Toilette – Soins.

A partir de 7h30 Petit déjeuner à l'office ou en salle à manger pour ceux qui peuvent se déplacer.

A partir de 8h30 :

- o Prises en charge thérapeutiques ou scolaires (horaires différents selon le niveau scolaire).
- o En dehors de ces activités, l'enfant/adolescent peut se rendre, ou est accompagné, au service Animation à partir de 8h30 pour les plus de 7ans, à partir de 9h pour les moins de 7ans
- o Un emploi du temps pour la semaine est remis à l'enfant
- o Repas à l'étage à partir de 12h.
- o Repas en salle de restauration enfant à 12h30
- o Puis repos, lecture, moment calme.

A partir de 13h30 Rééducation / Scolarité

A partir de 14h30 : Animation pour les plus de 7ans, à partir de 15h pour les moins de 7ans

A partir de 17h00 Visite des parents. Une salle est à leur disposition au N-1, à côté de l'Animation.

18h45 Repas en salle de restauration enfants.

19h30 Animation en fonction de l'âge, de la fatigabilité, de la pathologie de l'enfant et des consignes médicales

20h45 Retour dans le service – Toilette – Coucher.

- Veillées jusqu'à 21h45 les mardis et jeudis
- Télévision les vendredis et samedis soir à l'étage avec l'accord du personnel.

22h : Les jeunes réintègrent leur chambre et respectent le repos des autres.

Bon séjour et bon rétablissement

Date :

La Directrice
adjoint

C. METZGER

M.SCHNEIDER

Le médecin chef de service

J. C. BERNARD

Le médecin

La directrice des soins infirmiers

S.LALUBIN

FAULCON

Le directeur des soins paramédicaux
éducatif

réadaptation

J.P. VALERO

Le cadre

C.

Le cadre infirmier

A.PICHARD

Le cadre de rééducation-réadaptation

L. MOISSON

L'équipe d'animation

Les parents

L'enfant/adolescent

Ce document est remis par le service soin à l'arrivée de l'enfant/adolescent.

Il est ensuite relu et expliqué le lundi soir à l'enfant/adolescent par l'équipe d'animation.